

FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011
Siège social : 64 avenue Parmentier – 75011 PARIS

N° SIRET: 752 109 769 00014

contact@transmissionfraternite.org

Site internet : <http://www.transmissionfraternite.org/>

RAPPORT ANNUEL 2015

Rappel

L'association Les petits frères des Pauvres reçoit ponctuellement des libéralités dont elle refuse d'utiliser le bénéfice à son profit pour des raisons éthiques tenant au lien qui l'unit au donateur ou testateur.

Afin de ne pas se mettre dans un rapport mercantile ou de dépendance avec la personne accompagnée, de ne pas dénaturer la relation d'amitié avec elle, ni prêter le flanc à la critique qui pourrait laisser supposer, par exemple, que l'association s'occupe des personnes âgées pour leur argent, les petits frères des Pauvres ont été amenés, conformément à leurs propres principes déontologiques, à refuser par le passé un certain nombre de libéralités.

Cependant, dans le respect de la mémoire et des intentions des testateurs, l'association a souhaité que ces fonds puissent être utilisés par d'autres organismes partageant ses valeurs et agissant dans le prolongement de sa propre mission.

C'est pourquoi l'association Les petits frères des Pauvres a décidé, par délibération de son conseil d'administration du 10 avril 2010 (puis du 28 mai 2011 sur les modalités), de créer un fonds de dotation indépendant destiné à recueillir les biens matériels que l'association ne souhaitait pas accepter pour elle-même.

Le Fonds Transmission et Fraternité a ainsi été déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011 et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011.

ACTIVITES 2015

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois :

- 13 février 2015
- 10 avril 2015
- 28 mai 2015
- 8 juillet 2015
- 20 octobre 2015
- 9 décembre 2015

ACTIVITÉS LIÉES À LA DISTRIBUTION DE FONDS

Au cours de l'année 2015, nous avons enregistré 55 nouveaux dossiers d'association déposés sur notre site internet.

3 dossiers étaient arrivés très tardivement en 2014 et ont été présentés au Conseil du 13 février 2015.

Ces 58 projets émanaient de 53 associations, certaines d'entre elles ayant déposé 2 (APF, France Alzheimer, Blouses Roses, Résidence le Grand Pré) ou 3 projets (Efficienne 77)

Sur ces 58 dossiers :

44 ont été examinés en Conseil d'administration du fonds Transmission et Fraternité, soit :

- **31 projets retenus : ces 31 projets, portés par 30 associations, ont été financés pour un total de 882 714 € d'engagements.**
- 11 refus ⁽¹⁾
- 1 ajournement pour complément d'informations,
- 1 transfert à la Fondation des petits frères des Pauvres.

Les 14 autres projets, non examinés en Conseil, se répartissent ainsi :

- 4 dossiers, soit incomplets, soit complets mais arrivés très peu de temps avant le dernier Conseil de l'année. Ils seront traités en 2016.
- 1 dossier transféré en cours d'instruction à la Fondation des petits frères des Pauvres
- 9 dossiers ont fait l'objet d'une annulation, soit pour des raisons techniques (doublon créé par l'association), soit que l'association ait retiré sa demande de soutien financier (3) ou abandonné son projet (1), soit enfin qu'elle dépende

¹ Un dossier, refusé au dernier Conseil de l'année, a été réintroduit pour complément d'instruction.

d'une importante fédération. En accord avec ses orientations telles que publiées sur le site, le Fonds Transmission et Fraternité s'attache à soutenir des associations de taille modeste, dont la collecte de fonds s'effectue au niveau local. Ces derniers dossiers ont donc été arrêtés avant qu'ils soient complets sur notre site.

En ce qui concerne les dossiers transférés à la Fondation des petits Frères des Pauvres, il est rappelé que depuis juin 2014, nous transmettons à la Fondation les demandes dans lesquelles l'action implique d'une manière ou d'une autre les petits frères des Pauvres, soit que ceux-ci aient participé à la création de l'association, soit que les porteurs de projet aient un lien actif avec eux.

En effet, les domaines d'intervention de la Fondation des petits Frères des Pauvres sont :

- le soutien aux actions menées par l'Association les petits frères des Pauvres, notamment en matière de logement et d'hébergement ;
- le soutien à d'autres organismes œuvrant au bénéfice de personnes âgées ou en très grande précarité, le plus souvent partenaires des petits frères des Pauvres sur le terrain ;
- le soutien à des actions innovantes et financement d'études dans le domaine du vieillissement, de la pauvreté ou de l'isolement.

Tous sujets que le Fonds Transmission et Fraternité n'a pas retenus.

Au 31/12/2015	Nombre d'associations	Nombre de projets	Remarques
En attente	5	5	1 ajourné en CA, 4 en instance d'instruction
Refus	11	11	Un dossier (ARES Coop, refusé au CA du 9 /12/2015), a été « repêché » pour être examiné au premier CA de 2016.
Transféré lors d'un Conseil	1	1	
Annulé/transféré avant un Conseil	8	10	
Retenus	30	31	
Total	55	58	Dont 3 projets arrivés en 2014

Les tableaux détaillés sont présentés dans les pages suivantes.

Tous les dossiers ont été soumis via le site Internet dont dispose le Fonds (www.transmissionfraternite.org).

Pour tout projet présenté, il est exigé une attestation d'éligibilité au mécénat témoignant du fait que l'association répond ainsi aux critères d'éligibilité aux dons ouvrant droits à une réduction d'impôts, au sens des articles 200-1, g 2^o et 238 bis-1, g 2^o du Code Général des Impôts.

À chaque fois que faire se pouvait, les associations demandeuses ont été rencontrées (autant que possible dans leurs locaux) pour discuter de leurs activités et projets avec un ou deux membres du Conseil d'administration ; à défaut, des entretiens téléphoniques avec leur président et/ou le directeur, responsable du projet ont été réalisés.

Une fois la décision prise par le Conseil, celle-ci a été formalisée par un courrier, accompagné, pour les accords, d'une convention précisant toutes les conditions particulières de la subvention (montants, tranches, conditions, etc.) relatives à l'aide apportée et les engagements des deux parties. Aucun fonds n'a été versé sans que cette convention soit signée.

De plus, la subvention est assez souvent morcelée en plusieurs tranches de versement, sur l'exercice ou le(s) suivant(s), et versée sous conditions ou production de documents complémentaires (factures, comptes, rapport d'activité, procès-verbal d'assemblée générale, etc.)

Liste des associations ayant obtenu un accord de financement en 2015

Association	Projet	Ville	Date du CA	Subvention accordée
Demeures des Sources Ardéchoises	2014/37	Saint Peray (07)	13/02/15	50 000,00
Effcience 77	2014/43	Meaux	13/02/15	2 000,00
Notre Dame des Barrails	2015/04	Bordeaux	13/02/15	20 000,00
Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie	2015/01	Paris	10/04/15	110 000,00
Diaconat de Bordeaux	2015/06	Bordeaux	10/04/15	60 000,00
Réseau Intermed	2015/07	Lyon	10/04/15	20 000,00
Le Comede	2015/09	Le Kremlin Bicêtre	10/04/15	40 000,00
Crias Mieux Vivre	2015/10	Lyon	10/04/15	15 000,00
Clicatoutage	2015/11	Lyon	10/04/15	3 500,00
Esdes Inter-générationis	2015/13	Lyon	10/04/15	10 000,00
Olivier des Sages	2015/14	Lyon	10/04/15	50 000,00
Diaconat Protestant de Nantes	2015/12	Nantes	28/05/15	30 000,00

Association	Projet	Ville	Date du CA	Subvention accordée
Tournesol, Artistes à l'Hôpital	2015/16	Paris	28/05/15	40 000,00
Le Pari Solidaire Lyon	2015/17	Lyon	28/05/15	15 000,00
Mouvement pour la Réinsertion Sociale en Seine Saint Denis	2015/21	Bobigny	28/05/15	27 350,00
Image Aiguë	2015/25	Lyon	28/05/15	60 000,00
Kassiopée	2015/22	Caudan (56)	08/07/15	16 000,00
Autremonde	2015/28	Paris	08/07/15	9 700,00
Enjeux d enfants Grand Ouest	2015/29	Rennes	08/07/15	20 000,00
Ressource	2015/27	Aix en Provence	20/10/15	100 000,00
La Nouvelle Maison Isatis	2015/31	Paris	20/10/15	10 964,00
An Evezh	2015/32	Douarnenez	20/10/15	7 700,00
Communauté Sant'Egidio	2015/34	Paris	20/10/15	16 000,00
Association Périgourdine d'Action et de Recherche sur l'Exclusion	2015/38	Périgueux	20/10/15	20 000,00
Compagnie Alouette/ACM Ballet Theatre	2015/39	Paris	20/10/15	15 000,00
Parcours d'exil	2015/43	Paris	20/10/15	15 000,00

Association	Projet	Ville	Date du CA	Subvention accordée
La Demeure Aygues Vives	2015/44	Lourdes	09/12/15	22 000,00
Tout Autre Chose	2015/47	Paris	09/12/15	25 000,00
Audacia	2015/48	Poitiers	09/12/15	3 000,00
Thétis (Œuvre des Enfants de l'Atlantique)	2015/51	Nantes	09/12/15	45 000,00
Efficiencia 77	2015/52	Meaux	09/12/15	4 500,00
				882 714,00

Pour ces 31 subventions, la moyenne par projet s'élève à presque 28 500 € ; la médiane (autant de projets au-dessus qu'en dessous de ce montant) se situe à 20 000 €.

Pour l'ensemble de ces projets retenus en 2015, le Fonds a été en mesure de verser pendant l'exercice courant un montant total de 555 714 €.

Les soldes restants seront versés selon le calendrier établi par convention dans chaque dossier et au fur et à mesure de l'arrivée des documents justificatifs demandés.

Pour les projets retenus en 2011, 2012, 2013 et 2014 (voir les rapports d'activités précédents), le Fonds a tenu ses engagements pour un montant de **291 815 €**, ce qui porte le total des paiements effectués en 2015 à **847 529 €**.

Paiements 2015 concernant les subventions décidées en 2015	555 714
Paiements concernant les subventions décidées avant 2015	291 815
Total des paiements effectués en 2015	847 529

Liste des associations dont les dossiers ont été refusés en 2015				
Association	Projet	Ville	Date du CA	Raison du refus
Le Kinnor	2015/03	Paris	13/02/15	Projet prématuré et demande trop importante.
Unis Vers 7 Arrivé	2015/18	Rennes	10/04/15	Hors orientations prioritaires.
San Lorenzo France	2015/20	Lourdes	28/05/15	Hors orientations prioritaires.
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	2015/23	Paris	28/05/15	Hors orientations prioritaires.
L'Arche en pays toulousain	2015/24	Blagnac	28/05/15	Le Conseil n'a pas souhaité soutenir des investissements immobiliers tels qu'envisagés par l'association.
L'Arche en Charente	2015/26	Château Bernard (16)	28/05/15	Le Conseil n'a pas souhaité soutenir des investissements immobiliers tels qu'envisagés par l'association.
Réseau IAE 94	2015/33	Bonneuil-sur-Marne	20/10/15	Projet très éloigné des orientations prioritaires 2015 (les adhérents et bénéficiaires des actions étant des structures d'insertion).
Glob'Tours adaptés	2015/40	Toulouse	20/10/15	L'intérêt général, au sens fiscal du terme, une fois pris connaissance des éléments fournis, n'est pas avéré.
Oasis d'Amour	2015/41	Vaulx-en-Velin	20/10/15	Le projet d'agrandissement de l'épicerie sociale n'a pas convaincu le Conseil de sa pertinence et n'a pu réunir l'unanimité requise.
France Alzheimer 29	2015/42	Brest	20/10/15	Association dépendant d'une importante fédération déjà soutenue à titre exceptionnel.
Ares Coop	2015/49	Hourtin (33)	09/12/15	Entreprise d'insertion, non éligible aux financements du Fonds de dotation.

Liste des associations dont les dossiers ont été transférés en 2015				
Association	Projet	Ville	Date du CA	Motifs du transfert
La maison Goudouli	2015/35	Toulouse	20/10/2015	L'association travaille avec les équipes locales des pfP. Le dossier a été transféré le 14 octobre 2015 à la Fondation des petits frères des Pauvres.
Assistance Relais pour Tous, Éducation thérapeutique, Santé, Information	2015/45	Le Lavandou	hors CA	Le dossier a été transmis le 8 octobre 2015 à la Fondation des petits frères des Pauvres, car l'association a engagé un partenariat avec la Maison Malbuisson (établissement des pfP qui accueille des personnes âgées) : atelier cuisine, potager, etc.

RESSOURCES

En 2015, l'Association des petits frères des Pauvres a abondé les ressources du Fonds Transmission et Fraternité pour un montant total de **878 256,01 €**.

Parmi ces dons, plusieurs étaient associés à des affectations particulières pour un montant total de **775 358,63 €**.

Affectation des dons reçus en 2015 sur des régions précisées	Montant
Lyon et Rhône Alpes	53 949.35
Secteur de Rennes	163 169.87
Secteur de Saint Germain en Laye	3 500.00
Strasbourg et région Est	554 739.41
Total	775 358.63

On remarquera donc l'importante proportion des dons reçus pour des régions précisées : plus de 88 % des montants totaux.

En dons cumulés, au 31/12/2015, les fonds disponibles par zones géographiques précisées concernaient au total :

Fonds disponibles par zones géographiques précisées	Montant
Lyon et Rhône Alpes	337 571,75
Secteur de Rennes	144 733,87
Tours	18 756,25
Secteur de Saint Germain en Laye	3 500,00
Strasbourg et région Est	554 739,41
Secteur de Lille	6 520.47
Total	1 065 821.75

Pour 2016, le Fonds s'attachera tout particulièrement aux dossiers émanant des régions suivantes : Strasbourg et la région Est, Rhône-Alpes, Rennes et Tours, sans que cela soit exclusif des autres régions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

Le dernier Conseil de l'année 2014 avait permis de confirmer les orientations du Fonds pour 2015, en rappelant que le Fonds se concentrait pour le moment sur des projets se déroulant exclusivement en France, et ne financerait pas d'études fondamentales ou appliquées dans le domaine du vieillissement, de la pauvreté ou de l'isolement.

Le Conseil avait décidé de réaliser en 2015 un bilan statistique sur les +/- 130 projets soumis au Fonds depuis sa création (+/- 90 retenus)

Ce bilan a été réalisé au premier semestre, et a été présenté aux administrateurs de l'association des petits frères des Pauvres le 29 mai 2015.

On trouvera à la fin du présent rapport les principaux enseignements issus de ce travail sous une forme synthétique, résumant les 33 pages du rapport complet.

Le Conseil avait également décidé de réaliser une évaluation qualitative d'une trentaine de projets soutenus (et totalement payés) ; ce travail, lancé en septembre 2015 n'est pas encore totalement achevé ; il le sera dans les premiers mois de 2016, et nous en rendrons compte dans le prochain rapport d'activités.

Le site <http://www.transmissionfraternite.org/> ouvert en juin 2012 fonctionne bien.

Il permet d'assurer la plus grande transparence sur les activités du fonds.

Les associations y trouvent toutes les informations utiles et y déposent leurs demandes de subvention en ligne.

En 2015, plus de 23000 visites (8000 en 2014) y ont été effectuées.

Plus de 9000 visiteurs différents (5600 en 2014) ont cliqué sur notre adresse.

73 utilisateurs ont créé un compte utilisateur pendant l'année.

Ce site comporte également un extranet réservé aux administrateurs et personnes ressource, et un outil de gestion intégré, permettant de gérer le suivi des dossiers.

VALORISATION HORAIRE DU BÉNÉVOLAT

La grande majorité des travaux est assurée bénévolement par les membres du Conseil, ainsi que par 2 conseillères, Mesdames Martine Calvo (étude et présentation des dossiers au Conseil) et Sylvie Guichard (idem ainsi qu'évaluation qualitative).

Thèmes	Secrétaire	Président	Trésorier	Conseillers	Total 2015 (heures)
Administration – Secrétariat général - Administration courante du site	102	0	12	0	114
Travaux d'évaluation *	65			11	76
Conseils d'administration * (préparation, tenue, suivi des décisions)	67	24	18	28	137
Dossiers (examens, visites **, conventions, suivi des subventions et paiements)	142	20	12	62	236
Site (modifications lourdes, mise en place, contrôles de garantie)	41	0	0	0	41
Total	417	44	42	101	604

** *Non compris les temps de déplacement*

*Bilan quantitatif réalisé début 2015 par Laurence Delmotte et mise en place de l'évaluation qualitative que réalise Sylvie Guichard (11 heures en 2015).

LES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est venu altérer les commentaires du rapport depuis la clôture de l'exercice et jusqu'à ce jour.

ELÉMENTS FINANCIERS 2015

Le compte de résultat fait apparaître un montant de produits d'exploitation s'élevant à 700.000 € et correspondant à la quote-part de la dotation consommable virée au compte de résultat.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 866.361 € et elles correspondent aux subventions versées courant l'exercice 2015 pour 847.529 € et les autres achats et charges externes pour 18.832 €.

Les revenus financiers constatés en 2015 sont à hauteur de 8.862 € net d'impôts et couvrent une partie des frais de fonctionnement.

Le résultat 2015 du Fonds de dotation Transmission et Fraternité correspond à un déficit d'un montant de 654.420 €.

Le total du bilan au 31/12/2015 s'élève à 1.421.780 € et il se compose :

- À l'actif :
 - Les instruments financiers dont dispose le fonds de dotation s'élèvent à 600 000 €
 - Les disponibilités sont de l'ordre de 821.780 €.
- Au passif :
 - La dotation consommable pour : 900.019 €
 - Le report à nouveau créditeur pour 31.011 €
 - Les fonds dédiés pour 1.136.100 €. Il s'agit des dons fléchés reçus et non consommés sur l'exercice :
 - Rhône Alpes : 397.571,85 €
 - Nantes : 10 277,73 €
 - Tours : 18.756,25 €
 - Lille : 6 520,47 €
 - Saint Germain en Laye : 3.500 €
 - Strasbourg et la région est : 554.739,41 €
 - Secteur de Rennes : 144.733,87 €
 - Les dettes pour 9.071€, dont 7.387€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Telle est, en résumé, l'activité du Fonds de dotation Transmission et Fraternité pour l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

ARRÊTÉ ET APPROBATION DES COMPTES 2015

Les comptes 2015 font apparaître un résultat déficitaire de 654.420 €.

Après rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2015, le Conseil d'administration approuve les comptes en l'état, et décide d'affecter le résultat de l'exercice, d'un montant de 654.420 €, au compte de report à nouveau, dont le solde s'élèvera après cette affectation à - 623.409 €.

FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE

BILAN-ÉVALUATION de 3 années d'activités

(Novembre 2011 à décembre 2014)

Synthèse des états statistiques

UNE IMAGE DES ASSOCIATIONS DEMANDEUSES

- Ce sont plutôt des associations de moins de 30 ans d'existence qui ont sollicité le Fonds Transmission et Fraternité.
- 66% des associations demandeuses ont de 0 à 10 salariés : les associations de petite taille sont donc majoritaires parmi celles qui nous sollicitent.
- Presque 60 % d'entre elles auraient de 1 à 10 bénévoles ETP.
- Avec un peu plus de 65 %, c'est la catégorie des « moins de 100 adhérents » qui est majoritaire.
- Un peu moins de 70 % des associations qui nous ont contactés ont moins de 100 donateurs.

REPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS DEPOSES

L'Île-de-France regroupe plus de 50 % des projets déposés, suivie de Rhône-Alpes (presque 15 %). Toutes les autres régions sont à moins de 1% du total.

RÉPARTITION DES PROJETS SOUTENUS/PROJETS REFUSÉS OU ANNULÉS

	Nombre de projets	Venant d'associations (nombre)
Déposés	128	86
Retenus	90	58

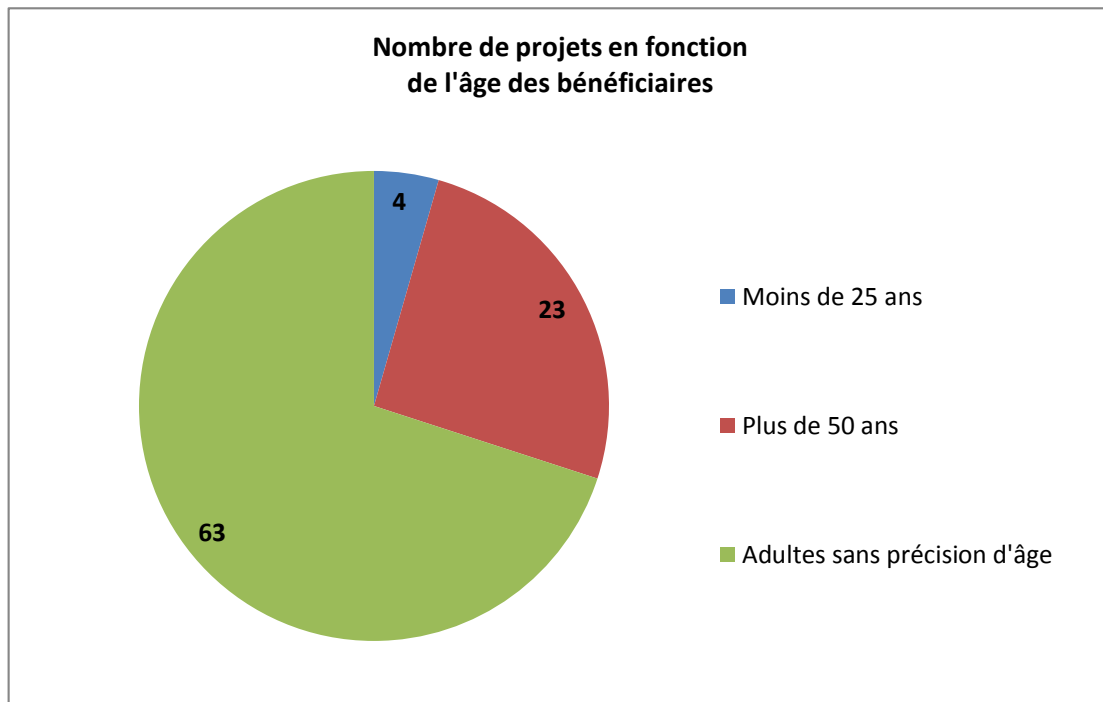
	Nombre	%
Projets soutenus	90	70.55
Projets refusés	21	16.28
Projets annulés ou transférés	12	9.30
Projets en attente au 01/01/2015	5	3.87
Total	128	100 %

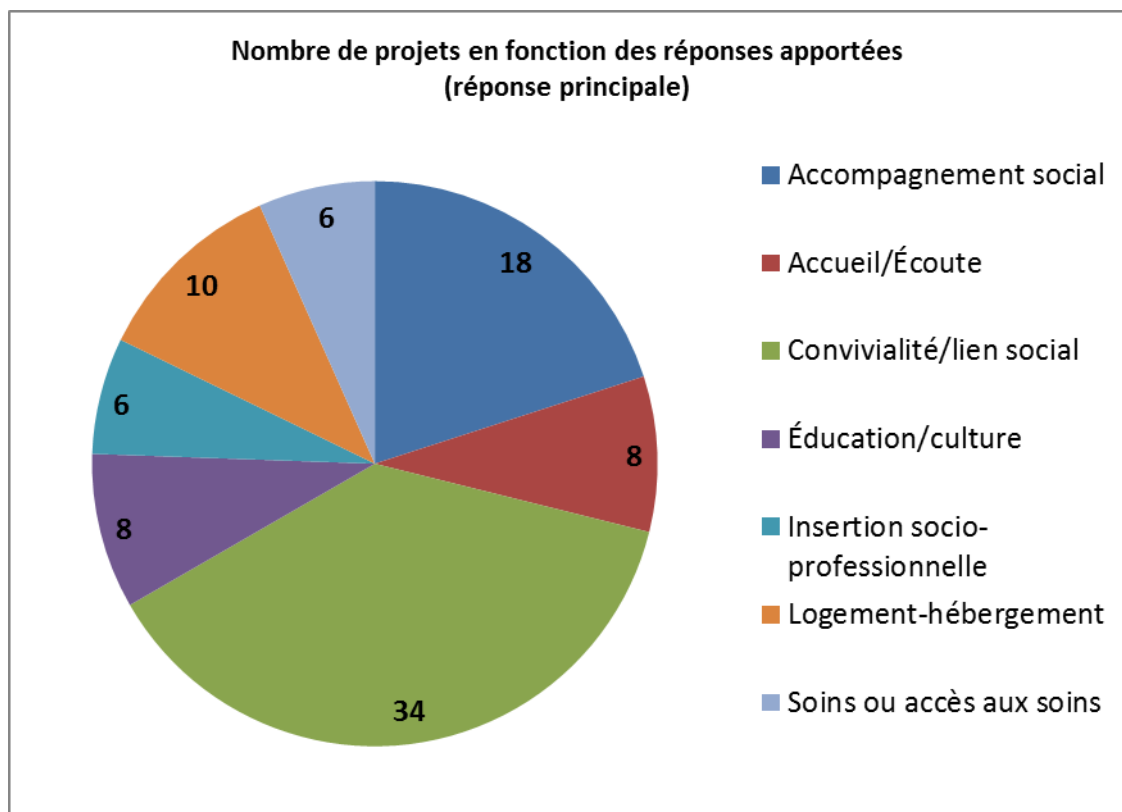
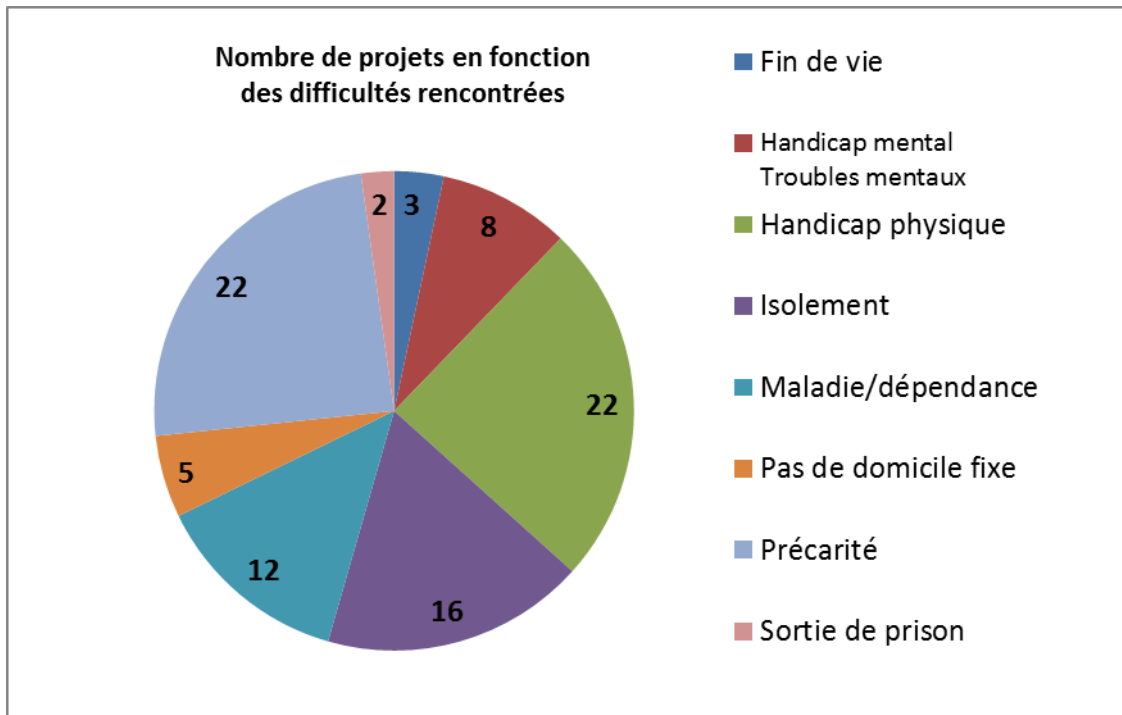
LES FINANCEMENTS

- Les $\frac{3}{4}$ des projets retenus ont reçu un soutien inférieur à 40 000 €, des subventions somme toute modestes.
- Le FTF a apporté des subventions petites (jusqu'à 10 000 €) et moyennes (de 10 000 € à 50 000 €) à un grand nombre de projets, et exceptionnellement des subventions plus importantes à quelques projets.
- En exceptant les fonds attribués à l'APF dans le cadre d'une opération atypique menée en 2013, on observe que ce sont 14 associations que le FTF a décidé de soutenir de manière très significative au fil du temps.

Il est intéressant de noter que ces 14 associations ont reçu ensemble 55 % des financements attribués, alors que les 44 autres ont perçu dans le même temps les 45 % restants.

LA NATURE DES PROJETS SOUTENUS





Pour mémoire, on rappellera l'objet même du Fonds tel qu'il a été créé :

« Le Fonds de dotation a pour objet de soutenir des organismes privés sans but lucratif d'intérêt général, ou exceptionnellement publics-, poursuivant des missions, actions ou programmes, agissant en faveur des personnes en difficulté et particulièrement des personnes âgées, des personnes en situation de précarité, isolées, handicapées, malades ou en fin de vie. »

Que ce soit en termes de type de difficultés ou de personnes accueillies, et quelles que soient les réponses apportées par les associations, l'analyse qui a précédé vérifie que le Fonds répond de manière satisfaisante à la mission qui lui a été impartie.

Affectation des fonds attribués

	Nombre de dossiers	% dossiers	Total attribué	% montants	Moyenne
Pour l'association elle-même	42	46%	1 775 078	70%	42 264
Pour un projet particulier	48	54%	777 336	30%	16 195
Tous les dossiers	90		2 552 414		28 360

Le Fonds n'a donc pas hésité à soutenir les associations pour l'ensemble de leur action, et ce pour un montant moyen plus de deux fois et demie plus important que lorsqu'il s'agissait de projets particuliers.

GESTION DES DOSSIERS

Sur les 114 dossiers examinés en CA, seuls 10 n'ont pas fait l'objet d'une relation directe et approfondie avec le porteur du projet. Après recherche, il s'avère que ces 10 dossiers ont tous fait l'objet d'un refus. Sur la période, les rencontres en face-à-face (rencontres et visites) sont équivalentes aux entretiens téléphoniques.

72% des dossiers ont pu être présentés dans les deux mois (de 6 à 60 jours) de leur dépôt.

Sur les deux derniers exercices, ce sont près de 70 % des dossiers examinés en Conseil qui ont fait l'objet d'un compte-rendu écrit des instructeurs.

Compte-tenu de nos connaissances du financement des associations, on peut se féliciter non seulement de la rapidité des décisions du Conseil, qu'elles soient négatives ou positives, mais également de celle des paiements qui s'effectuent, en général, de façon très fluide.